Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 33 (1953)

Heft: 4

Artikel: Les échanges franco-suisses en 1952

Autor: Bornand, Georges

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888318

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES ÉCHANGES FRANCO-SUISSES EN 1952

par

Georges Bornand

Chef des services d'information de la Chambre de commerce suisse en France

Nous ne traiterons ici que des échanges entre la Suisse et la France métropolitaine (Sarre comprise), le commerce Suisse-France d'outre-mer ayant déjà été brièvement examiné dans cette Revue le mois dernier.

u mois de mai de l'année dernière, après avoir montré combien 1951 avait été une année favorable pour les échanges franco-suisses, nous exprimions, ici même, la crainte que 1952 ne lui ressemble pas et soit, au contraire, une pénible année de restrictions et de déboires. Nos prévisions pessimistes étaient alors fondées sur la suspension des mesures de libération intervenue au moins de février 1952 et suivie de sévères restrictions quantitatives. Ces dispositions avaient toutefois été décrétées à titre provisoire. Or, elles durent encore à l'heure actuelle, si bien que les résultats de l'année dernière sont en définitive pires que ceux que nous attendions : arrêt de cinq mois dans la délivrance de licences pour affaires nouvelles, réduction de 50, puis de 40 %, non seulement du courant normal d'importation pour les produits qui étaient libérés, mais aussi des contingents contractuels pour les marchandises qui ont toujours été contingentées, lenteurs administratives accrues, incertitude générale et impossibilité de concevoir une politique commerciale cohérente avec des programmes d'importation à très court terme, telles sont les caractéristiques essentielles d'une année qui comptera parmi les plus sombres de l'histoire des relations économiques franco-

Quelles sont les causes de ces graves difficultés ?

Une première constatation s'impose : elles ne sont pas inhérentes aux échanges franco-suisses. Ceux-ci se sont déroulés dans des conditions extrêmement saines et normales : les exportations françaises vers la Suisse se sont maintenues à un niveau élevé, les exportations suisses vers la France n'ont à aucun moment abusé de la libération des échanges pour inonder le marché français, la balance commerciale entre les deux pays s'est soldée chaque mois par un crédit important en faveur de la France, et même la balance des comptes, comme nous le verrons tout à l'heure, a évolué favorablement. Il faut donc chercher ailleurs — sur le plan multilatéral — l'origine de la crise actuelle des échanges franco-suisses.

C'est en fait le déficit croissant de la France envers l'ensemble de ses partenaires européens qui l'a contrainte à prendre des mesures restrictives à leur égard. On sait, en effet, que l'Organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.) a érigé en règle presque absolue le principe dit de « non discrimination », aux termes duquel un pays ne peut pas appliquer à l'un de ses partenaires des restrictions moins rigoureuses qu'aux autres.

C'est pourquoi nous examinerons tout d'abord comment la situation de la France a évolué au sein de l'Union européenne de paiements (U. E. P.) au cours de 1952.

LA SITUATION DE LA FRANCE AU SEIN DE L'U. E. P.

La France a commencé par accumuler des soldes créditeurs au sein de l'Union. Au 31 mars 1951, ils atteignaient au total 271 mio. de dollars, soit plus de 50 % du quota attribué à la France. On redoutait même, à l'époque, un accroissement de cet excédent et le gouvernement français alla jusqu'à prendre certaines mesures pour en limiter le développement. Mais la position française s'est alors renversée. Elle s'est même profondément aggravée dès octobre et à fin décembre 1951 le déficit de la France au sein de l'U. E. P. s'élevait à 184 mio. de dollars (35,4 % du quota de 520 mio.) pour atteindre à fin 1952, 621 mio. de dollars (124 % du quota).

Les origines du renversement de la situation française sont multiples. Dès le mois de mars 1951, les exportations françaises se sont heurtées aux difficultés nées du niveau élevé des prix intérieurs et surtout aux restrictions décrétées par la République fédérale allemande. On constate, d'ailleurs, sur le graphique reproduit au haut de la page suivante, que l'amélioration de la situation de l'Allemagne coïncide presque exactement avec la détérioration de celles de la France et de la Grande-Bretagne. D'autre part, dès l'automne 1951, l'inflation prit en France des proportions inquiétantes qui

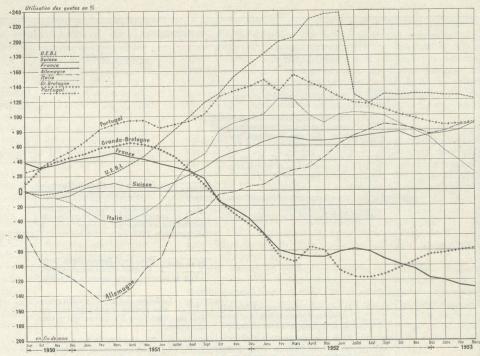
eurent pour effet, non seulement de freiner les exportations, mais aussi d'enfler exagérément les importations. Une certaine psychose de dévaluation s'est même créée à cette époque et a entraîné de fâcheuses spéculations, surtout sur les devises touristiques et sur les engagements à terme.

Devant cette situation, le gouvernement français a pris un certain nombre de mesures pour sauvegarder ses réserves d'or et de devises, mesures qui n'ont pas suffi et, en février 1952, la libération des marchandises importées a dû être suspendue. Rappelons également qu'un crédit spécial à court terme de 100 millions de dollars a été accordé alors à la France par l'O. E. C. E., ce qui lui a permis d'éviter un prélèvement substantiel sur les encaisses or de la Banque de France.

Pendant le deuxième trimestre de 1952, la position de la France s'est légèrement améliorée, mais dès le mois de septembre, une nouvelle aggravation s'est produite : l'endettement français s'est précipité, dépassant le quota accordé pour atteindre, en décembre 1952, le chiffre que nous venons de citer de 621 millions de dollars. Le plafond de son crédit ayant été crevé en novembre, la France doit payer, depuis lors, entièrement en or, tous ses déficits

mensuels en vertu des règlements de l'U. E. P.

En résumé, et malgré une certaine stabilisation dans le courant de l'été, le déficit français au sein del'U.E.P. s'est considérablement aggravé au cours de 1952. La cause essentielle de cette évolution est d'origine monétaire: l'inflation, la dépréciation du franc et le maintien d'un taux de change fictif qui entravent les exportations françaises et déséquilibrent la balance du commerce extérieur, sont les vraies sources du mal dont souffre la France à l'heure actuelle. Pour faire face à cette situation, on a vu que les autorités françaises ont été obligées, dès février 1952, de restreindre les importations de marchandises étrangères. Ces mesures ont eu évidemment de fâcheuses répercussions sur le commerce francosuisse, que nous allons maintenant examiner de plus près.



U. E. P.: Soldes mensuels en % d'utilisation des quotas

BREF HISTORIQUE DES ÉCHANGES FRANCO-SUISSES EN 1952

Le calendrier des échanges franco-suisses en 1952 reflète

bien les difficultés de cette période troublée. L'année s'est ouverte sous des auspices relativement favorables : l'accord du 8 décembre 1951 venait d'être signé et il était jugé, en règle générale, satisfaisant. Le nombre de produits encore contingentés était d'ailleurs limité, puisque 75 % des importations françaises étaient

Pourtant, certains signes ne tardèrent pas à se manifester, qui traduisaient une situation de plus en plus préoccupante sur le plan financier français. C'est ainsi qu'en janvier déjà l'Office des changes a pris certaines mesures pour limiter les engagements à terme.

Le 4 février, coup de tonnerre dans le ciel serein des échanges franco-suisses : la France suspend la libération des produits finis en provenance de l'O. E. C. E. Le 19, ces mesures sont complétées et il n'existe désormais plus une seule marchandise qui puisse entrer librement en France. La rigueur de ces restrictions est atténuée, sur le moment, par les promesses officielles affirmant qu'elles

Calendrier franco-suisse 1952

MOIG	SUR LE PLAN	COMMERCIAL			
MOIS	MULTILATÉRAL	BILATÉRAL	SUR LE PLAN FINANCIER		
1951 Décembre 1952 Janvier Février	4-2 Suspension, à l'importation en France, de la libération des produits finis en provenance de l'O. E. C. E. 8-2 Publication au J. O. de 2 arrêtés étendant à l'exportation vers divers pays — dont la Suisse — le bénéfice du remboursement des charges sociales et fiscales aux entreprises exportatrices. 9-2 Avis 527 de l'Office des changes fixant les modalités de dépôt des licences pour les produits ex-libérés, mais ayant fait l'objet d'une domiciliation bancaire avant le 4-2-52.		Avis 522 de l'Office des changer relatif au rapatriement des revenus des valeurs mobilières conservée à l'étranger. 3-2 Avis 524 de l'Office des changer modifiant la réglementation de paiements anticipés. 8-2 Avis 526 de l'Office des changer réduisant les devises accordée aux touristes français se rendant l'étranger (contre-valeur en devises de 30.000 fr. fr. au lieu de 50.000 fr. epossibilité d'exporter en billets français seulement 20.000 fr.). 16-2 Instruction 493 de l'Office des changes subordonnant à une autorisation tout virement au crédit de comptes étrangers en francs des disponibilités de comptes Capital.		

No.	SUR LE PLAN COMMERCIAL		CUD LE DUIN CONTROL			
MOIS	MULTILATÉRAL	BILATÉRAL	SUR LE PLAN FINANCIER			
	19-2 libérés (matières premières). 20-2 Avis 531 de l'Office des changes appliquant aux produits recontingentés le 19-2 des mesures transitoires analogues à celles de l'avis 527.		Avis 530 de l'Office des changes modifiant le régime des comptes E. F. AC. (nécessité d'une autorisation pour arbitrages à l'étranger).			
Mars Avril Mai Juin	gramme français d'importation pour le 2° trimestre 1952. 12-4 le régime d'importateurs fixant le régime d'importation des produits ex-libérés pour le 2° trimestre 1952.	2 au 11-4 Session à Paris de la Commission mixte franco-suisse. 19-4 Signature du ler modus vivendi franco-suisse, qui règle les importations suisses en France pour le 2° trimestre 1952. Réunion à Berne de la Commission mixte franco-suisse, avec séparation sans entente possible.	Suspension des remboursements postaux entre la Suisse et la France.			
Août Septembre	9-7 2º avis aux importateurs fixant le régime d'importation des produits ex-libérés pour le 3º trimestre 1952. 15-7 Pour la première fois depuis le début de février, des licences sont délivrées pour des produits ex-libérés traditionnels. 19-9 Le conseil de 1'O. E. C. E. se prononce sur la politique d'importation de la France et de la Grande-Bretagne : il reconnaît que ces pays étaient fondés à édicter les mesures	des permis d'importation pour les marchandises françaises qui y sont soumises. Reprise à Paris des pourparlers au sein de la Commission mixte franco-suisse. 25-7 Signature du 2º modus vivendi franco-suisse qui règle les importations suisses en France pour le 3º trimestre 1952. 2-8 Avis aux importateurs de produits suisses en France mettant en répartition les contingents contractuels du modus vivendi franco-suisse du 25-7-52.				
Octobre	restrictives qu'ils ont prises. 1-10 Mise en vigueur du 3º programme français d'importation pour les produits ex-libérés, valable pour 6 mois, jusqu'au 31 mars 1953. 23-10 3º avis aux importateurs fixant le régime d'importation des produits ex-libérés pour la période s'étendant du 1-10-52 au 31-3-52.	Réunion à Berne de la Commission mixte franco-suisse avec séparation sans entente. Reprise à Berne, des pourparlers de la Commission mixte franco-suisse.				
Novembre Décembre		1-11 Signature d'un arrangement franco-suisse qui règle les importations de produits suisses en France pour la période du 1-10-82 au 31-3-53. L'accord du 8-12-51 est prorogé jusqu'au 31-3-53. Avis aux importateurs de produits suisses en France mettant en répartition les contingents contractuels de l'arrangement du 1er novembre 1952.	Rétablissement dans une mesure limitée du service des remboursements entre la Suisse et la France (pour les envois de livres). Mi-novembre Octroi à la France, par les banques suisses, d'un prêt de 100 millions de francs suisses. 15-11 Assouplissement du régime des valeurs mobilières étrangères appartenant à des étrangers résidant en France. 29-11 Nouvel accord financier franco-suisse, qui remplace celui du 16 novembre 1945; conçu en fonction de l'U. E. P. ce nouvel accord entre en vigueur pour un an. 1-12 Ordonnance du Département politique fédéral relative au			
			caractère suisse des créances financières avec la France. 28-12 Avis 545 de l'Office des changes relatif aux relations financières entre la Suisse et la zone franc (application de l'accord financier du 29-11). Nouvelles restrictions des devises aux touristes français: plus que deux fois dans l'année la contre-valeur de 30.000 fr.			

sont provisoires et surtout que les modalités de ce recontingentement général vont être bientôt publiées. Mais le temps passe : à la fin du mois de mars, le premier programme français d'importation pour les produits ex-libérés n'est toujours pas connu, et pour les marchandises qui ont toujours été contingentées, plus une seule licence n'a été délivrée depuis le 15 février (malgré l'accord du 8 décembre 1951 et l'avis aux importateurs du 21 du même mois).

Ce n'est que le 12 avril, plus de deux mois après la suspension de la libération, que les importateurs eurent connaissance du nouveau régime des produits ex-libérés. Quant au secteur contractuel, le premier modus vivendi

franco-suisse date du 19 avril!

Les expériences faites au cours du deuxième trimestre furent désastreuses : non seulement les nouveaux contingents étaient dérisoires, mais des retards considérables ont gêné la délivrance des licences. L'Office des changes s'est trouvé, en effet, pendant plusieurs semaines, entièrement occupé par la liquidation des dossiers qui lui sont parvenus dans le cadre des avis 527 et 531 (régime transitoire pour des demandes de licences ayant déjà fait l'objet d'une domiciliation bancaire au moment de la suspension de la libération des échanges).

Signalons également que les premières licences qui ont été délivrées n'ont pas toujours, en raison même des conditions dans lesquelles s'accomplissait le travail, été

réparties équitablement.

C'est la raison pour laquelle les autorités suisses, lors des pourparlers de fin juin, ont demandé, sinon une augmentation des sommes globales mises à leur disposition, du moins certains aménagements partiels : devant le peu d'assurances données à cet égard par la délégation française, les négociations furent interrompues pendant près d'un mois, au cours duquel les exportations françaises soumises en Suisse à un permis d'importation furent arrêtées faute d'accord entre les deux pays. Repris le 16 juillet, les pourparlers aboutirent à un nouveau modus vivendi le 25 juillet, date à laquelle la frontière suisse s'est rouverte aux exportations françaises.

Les difficultés rencontrées par les négociateurs s'ex-

pliquent d'ailleurs, en grande partie, par des obstacles étrangers au domaine des échanges franco-suisses proprement dits. Ces derniers ont en effet été dominés, pendant toute l'année dernière, à la fois par des facteurs internes français, tels que la dépréciation du franc, et par les décisions qui étaient prises au sein de l'O. E. C. E. et qui faisaient règle en matière de produits anciennement libérés. Le champ d'action de la Commission mixte franco-suisse s'en est trouvé étrangement restreint.

A la fin du troisième trimestre 1952, les autorités françaises purent enfin mettre sur pied un programme d'importation pour les produits ex-libérés s'étendant non plus sur trois mais sur six mois. C'était déjà un progrès sensible. D'autre part, sur le plan contractuel, il fut possible de signer, le 1^{er} novembre, un arrangement qui augmentait légèrement certains contingents et améliorait le régime des importations de produits suisses en France sur de nombreux points. Parallèlement, l'accord du 8 décembre 1951, qui servit de base, tout au long de l'année, aux échanges du secteur contractuel, était prorogé jusqu'au 31 mars 1953.

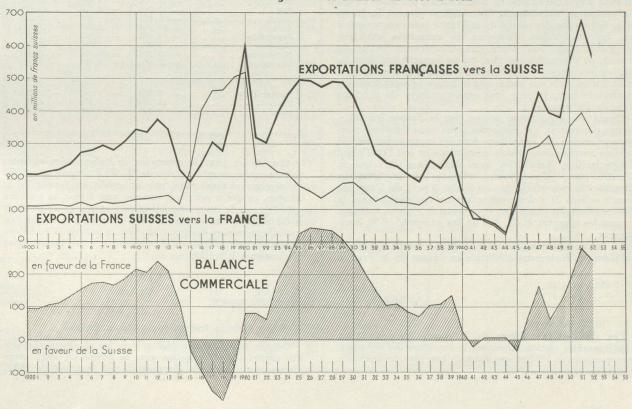
Voici comment peut se traduire, en quelques chiffres, la situation faite aux importations françaises de produits suisses durant l'année 1952 (les pourcentages se rapportent aux contingents ouverts aussi bien dans le secteur ex-libéré que dans le secteur contractuel ; le chiffre 100 s'applique, pour le premier, aux importations effectivement réalisées durant les 6 premiers mois de 1951, pour le second, aux contingents de l'accord du 8 décembre 1951):

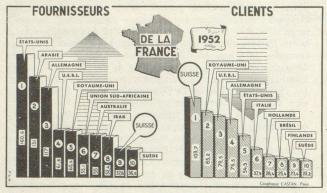
janvier : 1 mois situation normale. . . . 100 % fév.-mars 2 mois prohibition d'importation 0 % av.-sept.: 6 mois réduction de moitié. . . 50 % oct.-déc.: 3 mois légère amélioration . . . 60 %

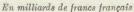
Quant aux exportations françaises vers la Suisse, entravées par le niveau excessif des prix français, elles ont encore subi le contrecoup des restrictions décrétées à l'importation en France.

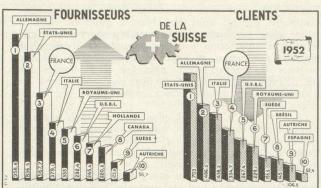
Voyons, maintenant, comment ces événements se sont répercutés sur les résultats effectifs des échanges et sur leur structure.

Évolution des échanges franco-suisses de 1900 à 1952









En millions de francs suisses

CARACTÉRISTIQUES DES ÉCHANGES

Les exportations de la France métropolitaine (Sarre comprise) vers la Suisse se sont élevées en 1952 à 567,7 millions de france suisses, contre 676,2 millions en 1951, tandis que les exportations suisses vers la France (également avec la Sarre) représentent un montant total de 334,7 millions de francs suisses, contre 399,6 millions l'année précédente (voir également le tableau des échanges franco-suisses à la page 150 de cette Revue).

A la lueur de ce qui précède, on peut s'étonner que les statistiques ne traduisent pas une régression plus importante. En réalité, il faut interpréter ces chiffres avec prudence, car ils ne reflètent qu'assez imparfaitement les difficultés que nous venons de relever.

En ce qui concerne tout d'abord les exportations françaises vers la Suisse, leur réduction par rapport à 1951 traduit davantage un retour à la normale qu'une baisse inquiétante. Rappelons, en effet, que les achats suisses de produits français avaient été exagérément gonflés en 1951 à la suite des événements de Corée. La moyenne mensuelle des exportations françaises vers notre pays s'est maintenue en 1952 à plus de 47 mio. de francs suisses par mois, ce qui est en somme satisfaisant. Ces résultats placent la Suisse au premier rang des clients de la France (relevons toutefois que les statistiques françaises du commerce extérieur enregistrent des opérations de perfectionnement et de transit, en particulier sur l'or, qui ne figurent pas dans les statistiques suisses et qui faussent les résultats d'ensemble; mais il n'en reste pas moins que le Suisse est actuellement, et de très loin, le plus gros consommateur de produits français du monde).

Quant aux exportations suisses vers la France, les statistiques douanières sur lesquelles nous nous fondons enregistrent encore des opérations dont les commandes ont été passées antérieurement aux restrictions et ont fait l'objet d'autorisations préalables avec délivrance de devises. D'autre part, elles tiennent compte des importations effectuées hors contingents : on évalue à près de 5 mio. de francs suisses la valeur des exportations suisses vers la France effectuées chaque mois en vertu de régimes spéciaux comme les comptes E. F. AC. et les comptes 10 % équipement.

La balance commerciale a été en 1952, comme les années précédentes, fortement créditrice en faveur de la France.

C'est dire l'importance que revêt, pour cette dernière, le marché suisse, à un moment où le commerce extérieur français souffre d'un déficit aussi chronique qu'alarmant.

La balance des comptes elle-même a évolué favorablement, comme le prouve le tableau ci-dessous:

Mois	Position net	Position cumulative	
Action 700	en Fr. s.	en \$	en \$
Janvier 1952	+ 13.609	+ 3.112	+ 24.038
	+ 27.030	+ 6.181	+ 30.219
	— 9.013	- 2.061	+ 28.158
	— 16.386	- 3.747	+ 24.411
	— 19.006	- 4.346	+ 20.068
	— 11.060	- 2.529	+ 17.536
	— 1.533	- 350	+ 17.186
	+ 10.525	+ 2.406	+ 19.592
	— 7.092	- 1.621	+ 17.971
	— 7.624	- 1.743	+ 16.228
	—113.235	- 25.895	- 9.667
	+ 17.498	+ 4.001	- 5.666
Janvier 1953	- 8.693	- 1.987	- 7.653
	+ 11.954	+ 2.733	- 4.920
	- 5.681	- 1.299	- 6.219

Comme on peut le constater, la balance des comptes franco-suisses se solde au sein de l'U. E. P., depuis mars 1952 et presque chaque mois, par un crédit en faveur de la France, ce qui a permis d'amortir, peu à peu, la position créditrice de la Suisse du début de l'année. Cette position a été définitivement renversée en faveur de la France au mois de novembre dernier, à la suite du prêt de 100 millions de francs suisses qui a été consenti, à cette époque, par les banques helvétiques.

LA STRUCTURE DES ÉCHANGES

Les chiffres du tableau de la page 133 permettent d'intéressantes constatations sur la structure des échanges franco-suisses en 1952 et appellent, de leur côté, les quelques remarques suivantes:

a) Exportations françaises vers la Suisse

Comme nous l'avons déjà relevé, les résultats globaux des exportations françaises vers la Suisse en 1952 enregistrent une sensible diminution par rapport à 1951.

EXPORTATIONS SUISSES VERS LA FRANCE (Sarre comprise sauf pour 1938)						TIONS FR.						
all sons		19	52	1951	1950	1938				1952	1951	1938
Marchandises	POSITIONS DOUAN. SUISSES	valeur 1.000 fr. s.	qx	qx	qx	qx	Marchandises	POSITIONS DOUAN. SUISSES	valeur 1.000 fr. s.	qx	qx	qx
Machines	879-904M 881a-882d 884-888	967 21.604	94.484 815 24.111	98.967 1.216 21.843	93.205 5.533 20.316	51.502 4.143 9.282	Métaux fonte et acier cuivre métaux précieux	707-878 710a 814-839b 868-874c	143.945 6.507 4.674 7.068	186.176 4.511	2.103.221 166.598 22.114 76	1.475.686 497.342 11.473 519
machines à cou- dre (unités). moteurs machines-outils. dynamos	889a M ⁵ M ⁶ MDy	3.720 5.920 24.765 8.510	12.373 3.970 16.043 6.953	24.086 9.338 12.770 6.716	14.467 6.122 14.296 6.427	193 3.831 6.237 4.916	Matières textiles, caoutchouc tissus coton fils de chanvre, lin.	341-492 516-579 360-366b 397a-404	69.579 965 1.584		87.731 1.599 5.088	83.002 1.671 2.494
Produits chim. et pharmaceut	966-1.113	53.132 11.153 2.346	84.651 3.444 280	133.154 3.736 674	122.044 1.916 1.000	56.770 960 394	tissus de soie	447 457 460-470 471-475b 522	4.971 21.226 4.803 4.553 2.848	653 14.125 2.779 994 4.096	735 14.407 6.483 2.964 7.850	1.001 14.644 3.998 2.832 3.047
alcool méthylique couleurs d'aniline Matières textiles	1.059	4.841 22.369	9.371 8.007	16.643 12.026	11.938 9.752	1.158 6.656	confection	530-579 1-105 1-4	6.053 46.976 465	735	959 819.700 111.073	1.312 713.803 0
fils de coton	516-579 347-359 360-366b 386-389 447 522 530-579	28.790 1.476 6.805 2.101 1.731 1.372 5.407	836 1.918 174 150 2.596 741	35.517 3.264 2.235 281 479 5.841 1.013	39.349 4.190 3.769 270 886 5.764 620	17.695 1.907 2.124 226 284 438 328	malt. fruits. légumes frais sucre viande fraîche œufs. poissons conservés .	15 23-39 40 68b, 70 76 86 88-89b	2.150 7.170 8.589 10.027 550 3.486 2.052	29.208 80.496 104.015 161.589 1.303 11.653 4.484	114.412 67.514 137.386 228.546 5.671 37.284 2.210	73.276 15.810 219.545 35.800 789 8.871 12.193
Comestibles lait en poudre . pommes et poires	1-105 19	35.834 9.076 1.163		138.181 21.135 49.440	141.957 19.006 69.715	110.225 5.481 14.874	Matières minérales. argile	585-646b 609 643a, 646a 643b	73.741 2.106 47.225 11.756	10.506.928 430.129 5.320.071 595.506	12.184.560 411.045 6.862.798 330.221	7.155.483 119.846 4.090.039 94.054
fromages Instruments, appareils	99b ¹ 937-965	20.327	39.778 6.807	36.148 7.727	9.196	64.310	Machines et véhicul. automobiles (unités).	879-924M 914a-d	50.233 25.052	9 5.472 4.209	105.895 4.827	42.402 1.273
machines à écrire (unités) machines à calculer (qx) compteurs électriques (qx)	948a ¹ 948b 953	2.290 2.665 1.416	4.608 317 290	7.718 667 466	7.010 428 1.208	6.788 52 1.167	Produits chimiques et pharmaceut. produits pharmac. parfumerie. poix, brai sec . chlorure de magnés. alcool méthylique	966-1.113 966-981, 984 982, 983 991 1.003b 1.059	35.260 7.060 2.436 2.122 9.298 671	585.503 32.773 798 105.885 288.800 10.639	851.652 29.795 913 219.141 249.786 18.676	454.062 19.103 1.046 57.630 159.316 4.905
appareils électriques (qx) Horlogerie unités quintaux	956b-f	8.607	3.207	2.175	2.952 1.012.332 77	1.498	Bois bois à brûler bois d'œuvre planches	221 - 285b 221 229-230 235-237	27.070 6.563 7.418 4.558	2.072.885 1.203.060 562.919 133.422	3.152.382 1.569.670 966.714 295.631	979.050 483.957 320.093 76.627
montres (unités). mouvements (unités) boîtes (unités). ébauches (unités) et pièces dét. (qx) grosse horl. (qx).	935a-936i 931 932-933c 930a-c 934a-c 925-929	2.584	107.693 59.909 27.522 518.786 17 53	51.249	196.772 44.824 37.493 730.011 24 54	306.849 17.139 421.245 297.642 35 43	Boissons hl qx vins en bouteilles, qx vins en fûts . hl. vins mousseux qx. hl. , eau-de-vie hl.	116-129 119b 117a, b 121	23.594 917 18.571 1.666	134.874 7.204 2.717 130.258 3.813 1 4.082	147.095 7.992 2.980 142.393 4.310 1 4.145	152,255 5,598 903 150,473 3,729 1
Métaux outils tout genre,	707-878 745-746 747-760	25.635 3.384 1.846	40.481 622 2.269	37.401 12.242 623	28.006 13.217 503	136.756 11.877 421	cognac, rhum (qx.) Matières animales . engrais	126, 127 149-171 161-171	2.231 17.155 13.528	36 1.256.505 1.251.710	1.206.246 1.200.718	26 819.985 815.873
ouvrages alumin, métaux précieux. Papier et mat. p. sa fabrication.	866-867 868-874c 288-340	2.681	355) 41.848	3.678 68 75.466	2.449 1.208	1.252 1.167 67.618	Papiers	288-340 308 321	21.899 2.062 10.609	65.254 3.477 20.022	67.788 4.048 18.912	67.617 795 20.825
matières pour fa- brication livres imprimés .	288-291 321	1.591 9.620	21.068 14.091	48.173 11.340	143.244 10.222	59.647 4.645	Animaux (unités). bœufs de boucherie. porcs	132a-148b 136a 143	2.087 55 84	6.573 42 246	13.467 2.415 1.086	7.177 45 511
Cuirs et chauss. chaussur.(paires)	172-202 193-200	6.442 5.113	4.306 196.572	4.445 314.916	2.574 168.963	8.175 qx 1.516	Cuirs, chaussures. cuirs	172-202 172-191 193-200 202	7.177 716 3.434	4.155 3.430 517 193	6.281 5.664 342 260	7.376 6.843 270 99
Divers quintaux unités (animaux). hectolitres		19.086	147.064 278 412	293.187 180 844	125.261 422 1.310	328.358 1.750 2.654	Divers quintaux unités (montres)		37.684	872.467 24.323	1.283.780 4.719	226.627 18.338
Total quintaux unités (animaux). unités (montres). hectolitres		334.699	528.849 278 714.546 412	180	723.881 422 1.012.332 1.310		Total quintaux unités (animaux) unités (montres) hectolitres		567.660	17.706.662 6.573 24.323 134.874	21.877.228 13.467 4.719 147.095	12.030.645 7.177 18.338 152.255

Cette réduction affecte, en valeur, toutes les principales catégories de marchandises expédiées de France en Suisse l'année dernière, à l'exception des machines et véhicules qui enregistrent une légère augmentation (50,2 millions de francs suisses contre 46,8 millions; toutefois, en volume, ces exportations ont aussi baissé: 95.472 unités contre 105.895) et des boissons qui sont restées stables (23 millions de francs suisses chaque année).

Les métaux viennent toujours en tête des livraisons françaises à la Suisse (143,9 millions de francs suisses contre 149,5 en 1951) : on note une légère diminution due essentiellement à la régression des envois de cuivre (4,7 millions contre 11,8), tandis que les exportations de fonte et acier et de métaux précieux (transit exclu) sont

Les expéditions de textiles français vers notre pays ont en revanche rétrogradé d'une manière très importante (70 millions de francs suisses contre 117 en 1951). Cette baisse affecte tous les postes de ce secteur, mais plus particulièrement les tissus de coton, la laine peignée, les fils et tissus de laine.

Il en va de même pour les comestibles, pour lesquels la baisse est générale, à l'exception des fruits (7,2 millions de francs suisses contre 5,2) et des poissons en conserve (2 millions de francs suisses contre 783.000 en 1951).

Les autres secteurs, moins importants, n'appellent pas de remarques particulières : les variations enregistrées sont relativement faibles, mis à part, peut-être, les produits chimiques et pharmaceutiques qui ont diminué de 43,5 millions de francs suisses à 35,2 millions.

Dans l'ensemble, on peut dire que la structure des exportations françaises vers la Suisse est restée relativement stable. On n'y relève aucun bouleversement, comme cela a été le cas pour les exportations suisses vers la France, qu'il nous reste à examiner.

b) Exportations suisses vers la France

La structure des exportations suisses vers la France a subi, en effet, entre 1951 et 1952, des modifications importantes dues au contingentement sévère et forcément inégal selon les secteurs.

Nous avons vu que la statistique ne fait pas apparaître une diminution aussi forte que l'amputation des contingents aurait pu le faire craindre, et ceci essentiellement en raison, d'une part, des délais de livraison qui ont reporté à 1952 la réalisation d'affaires conclues bien antérieurement, et d'autre part en raison des importations réalisées horscontingents. Or, ces deux facteurs ont joué en faveur des seuls biens d'équipement qui, sans augmenter en chiffres absolus, ont vu leur part s'accroître, par rapport à l'ensemble, dans des proportions considérables.

Voici d'ailleurs, classées par ordre d'importance, les principales catégories de produits exportés de Suisse en France en 1951 et 1952 :

1951	Fr. s.	%
I. Machines	111,9 mio.	28
2. Produits chimiques et pharmaceutiques	77,6 mio.	19,4
3. Textiles et caoutchouc	47,4 mio.	11,9
4. Comestibles	39 mio.	9,8
5. Instruments et appareils	29,4 mio.	7,4
6. Métaux	22,7 mio.	5,7
7. Horlogerie	19,2 mio.	4,8
8. Papiers	15,8 mio.	4
9. Cuirs et chaussures	9,1 mio.	2,3
Total y compris autres produits	399,6 mio.	
1952	Fr. s.	%
HERE CONTROL HERE THE TOTAL CONTROL CO	Fr. s.	
1. Machines	110,7 mio.	33,5
Machines Produits chimiques et pharmaceutiques	110,7 mio.	
Machines Produits chimiques et pharmaceutiques Comestibles Textiles et caoutchouc	110,7 mio. 53,1 mio.	33,5 15,9
Machines Produits chimiques et pharmaceutiques Comestibles Textiles et caoutchouc	110,7 mio. 53,1 mio. 39 mio.	33,5 15,9 11,7
Machines Produits chimiques et pharmaceutiques Comestibles Textiles et caoutchouc Métaux Instruments et appareils	110,7 mio. 53,1 mio. 39 mio. 28,8 mio.	33,5 15,9 11,7 8,6
Machines Produits chimiques et pharmaceutiques Comestibles Textiles et caoutchouc Métaux Instruments et appareils Thologerie	110,7 mio. 53,1 mio. 39 mio. 28,8 mio. 25,6 mio.	33,5 15,9 11,7 8,6 7,7
1. Machines 2. Produits chimiques et pharmaceutiques 3. Comestibles 4. Textiles et caoutchouc 5. Métaux 6. Instruments et appareils 7. Horlogerie 7. Papiers 8. Papiers	110,7 mio. 53,1 mio. 39 mio. 28,8 mio. 25,6 mio. 25 mio.	33,5 15,9 11,7 8,6 7,7 7,5
Machines Produits chimiques et pharmaceutiques Comestibles Textiles et caoutchouc Métaux Instruments et appareils Thologerie	110,7 mio. 53,1 mio. 39 mio. 28,8 mio. 25,6 mio. 25 mio. 16 mio.	33,5 15,9 11,7 8,6 7,7 7,5 4,8

Ce n'est pas tellement l'ordre d'importance de ces produits qui laisse transparaître des modifications de structure que le pourcentage qu'ils représentent par rapport au total. Les machines, qui représentaient habituellement, avant la guerre, 20 % environ du total, atteignaient déjà 28 % en 1951 et 33,5 % en 1952. En revanche, les produits chimiques et les textiles ont baissé, les premiers de 19 à 16, les seconds de 12 à 9 %.

C'est ainsi que les importations de machines-outils, par exemple, ont augmenté de 40 % par rapport à 1951, celles des machines textiles de 145 %, celles des fils de cuivre de 1.685 %, tandis que les entrées de fils de soie, de fils de coton, de tissus de laine, baissaient de 75 %, celles des soupes condensées de 64 %, celles des machines à coudre de 46 %, celles des montres de 44 %. Ce ne sont là que quelques exemples qui montrent que les produits considérés par la France comme essentiels et ceux qui nécessitent de longs délais de livraison ont moins souffert que les autres des mesures de restriction des importations.

CONCLUSION

Commencée sous des auspices particulièrement favorables, nous venons de voir que 1952 s'est révélée rapidement une très mauvaise année pour les échanges francosuisses, et plus particulièrement pour les exportations suisses vers la France. Plus de quatorze mois nous séparent maintenant des mesures françaises de février 1952 et un arrangement vient d'être signé le 11 avril, qui prolonge les contingents actuels jusqu'à la fin de septembre prochain. Il faut espérer très vivement que d'ici là, les autorités françaises seront en mesure, sinon de revenir à une libération partielle, du moins d'apporter certains allégements à une situation qui ne saurait se prolonger plus longtemps sans nuire gravement aux relations entre la France et ses principaux partenaires commerciaux. Il faut bien reconnaître que ces derniers ont eu jusqu'à maintenant l'impression que leurs sacrifices avaient été vains et qu'en restreignant les importations de produits étrangers, les autorités françaises se sont attaquées aux manifestations du mal et non pas à ses causes, plusieurs personnalités françaises l'ont d'ailleurs relevé elles-mêmes.

Avant la guerre, la France achetait régulièrement

bon an mal an, 10 % du total des exportations suisses. En 1952, sa part s'est réduite à 6,9 %. Mais, plus encore que les chiffres, ce sont les conditions dans lesquelles se déroulent les opérations commerciales qui découragent les plus persévérants. Comment ne pas envier les exportateurs français qui, pour la plupart, ne se heurtent, en Suisse, à aucune limitation quantitative et qui peuvent, grâce à une liberté d'action complète, concevoir une politique commerciale à long terme, prévoir en toute sécurité leur programme de fabrication, satisfaire immédiatement leur clientèle sans même être gênés par des droits de douane excessifs, alors que les exportateurs suisses, constamment sur le qui-vive, voient leurs agents contraints de licencier du personnel, se trouvent même souvent obligés de fermer leurs bureaux de vente faute de marchandises et sentent leur clientèle leur échapper devant les obstacles sans cesse accrus qui leur sont opposés? Souhaitons que l'année 1953 permette de rétablir tant soit peu un équilibre qui ne saurait être rompu indéfiniment.

Georges Bornand